

# KIT DE SURVIE MÉTIER

## Pour DPO et référent Protection des données

Fondamentaux « Informatique & Libertés 3 jours » : 21 heures

Ce module appartient au cursus « Kit de survie pour Délégué à la protection des données Data Protection Officer » qui comprend trois formations courtes : Métier, Technique et Juridique. Les intervenants sont aussi partis prenantes dans le Mastère Spécialisé® « Management et Protection des Données à caractère Personnel » accrédité par la CGE Conférence des Grandes Ecoles.

### Objectifs pédagogiques

**Acquérir les connaissances juridiques sur la législation Informatique et Libertés et le RGPD. Connaître les outils spécifiques du métier : Inventaire, Registre, cartographie, sous-traitants, privacy by design**

Conçue de façon **pratique** et **opérationnelle**, cette formation courte fait la synthèse des points essentiels que doit connaître un DPO ou un référent de la protection des données, **pour lui éviter erreurs et perte de temps**, mais aussi **pour lui donner les clés de son efficience et de son indépendance**.

Elle permet aussi à une personne qui se destine à assurer ce rôle de **bien préparer sa désignation** : périmètre de la mission, temps à y consacrer, moyens à prévoir, difficultés à anticiper, etc...

### Lieu

ISEP-FC, 10 rue de Vanves, 92130 Issy-les-Moulineaux ; Métro Corentin-Celton (ligne 12)

### Tarif

2.450 € HT  
2.260 € HT pour les adhérents AFCDP  
([www.afcdp.net](http://www.afcdp.net))

### Public concerné

- Délégué à la protection des données, DPO et référent RGPD
- Responsable de traitement de données à caractère personnel
- Personne ayant à (ou à faire) réaliser toute action concernant les données à caractère personnel
- Juriste d'entreprise

### Prérequis

Aucun

### Moyens et méthodes pédagogiques

Présentiel (salle équipée de moyens de vidéo projection et d'accès Internet). Le module est étayé de cas concrets et interactifs permettant ainsi son adaptation selon le secteur concerné en personnalisant les cas pratiques

### Évaluation et sanction de la formation

QCM  
Évaluation de satisfaction

## Intervenant :

**Xavier Leclerc**, DPO externe et mutualisé de plusieurs professions (collectivités, généalogistes successoraux, notaires jusqu'en 2011, bailleurs sociaux, PME...), PDG du Groupe Data Privacy Management System (DPMS) et Président de l'UDPO (Union des DPO), Xavier Leclerc est l'un des architectes du Mastère Spécialisé « Management et Protection des données à caractère personnel » de l'ISEP.



« Cette formation est très opérationnelle, j'insiste là-dessus. C'est la formation des DPO par un DPO, et non une formation théorique et éloignée des réalités du terrain. J'y apporte mon expérience... et même les leçons que j'ai tirées de mes erreurs ! J'essaye d'apporter les réponses aux questions les plus fréquentes : par où commencer ? Quelles sont les erreurs que je ne dois absolument pas commettre en tant que DPO ? Quelles sont les tâches que je peux mettre de côté au début ? Quelle sera ma charge de travail ? Quels outils utiliser ? Et puis c'est aussi l'occasion de discuter de cas pratiques... J'ai énormément d'échanges avec les participants durant ces journées et j'y apporte beaucoup d'importance. L'ISEP prend soin de réduire le nombre de participants pour justement permettre à chacun de débattre de situations réelles...voire de situations de non-conformité ».

## Témoignages des participants :

« J'ai eu le plaisir de suivre votre formation sur le métier du DPO, et je tenais à vous remercier pour la qualité de votre prestation. Vos présentations m'ont confirmé que le métier et plus généralement le respect des données personnelles sont promis à un avenir certain. La passion qui vous anime et votre franc-parler m'ont permis de passer trois jours instructifs et très agréables »

« Fait parfaitement profiter de son expérience et de sa compétence »

« J'ai trouvé l'enseignement très enrichissant, avec une vision terrain qui me paraît essentielle pour répondre efficacement aux problématiques rencontrées par les DPO fraîchement nommés ou sur le point de l'être »

« Très bonne formation contenant de solides bases pour exercer le métier de DPO »

« Une ambiance très agréable, des compétences pédagogiques très appréciées, des échanges de qualité ».

## Programme

### **Première journée : Culture « Informatique & Libertés » et RGPD**

De quoi parlons-nous ? Définitions

Présentation du cadre légal

Les grands principes : Minimisation des données, exactitude, Limitation des finalités, sécurité, limitation de la conservation, Licéité/loyauté et transparence et accountability (responsabilisation)

Les obligations du Responsable de traitement.

### **Deuxième journée : Mise en œuvre des outils du Délégué à la protection des données / DPO**

Privacy by design

Encadrer le recours à la sous-traitance

Assurer le respect des droits des personnes : consentement, droit à l'information, droit d'accès, rectification, effacement, oubli, droit de notification, opposition, portabilité.

### **Troisième journée : Pratique du métier de Délégué à la protection des données / DPO Data Protection Officer**

Le DPO ou délégué à la protection des données

Maintenir ses registres à jour : registre des activités de traitements, registre sous-traitant, modèle CNIL et modèle DPMS : 'Privacil'

Méthodologie d'état des lieux

Registre type PME

Mettre en place des procédures : de communication aux IRP, de communication au personnel (diffusion de la culture IL), de communication aux clients (site Internet, etc.), de manquement constaté, de gestion du droit d'accès, de contrôle de la CNIL

Cas pratiques en sous-groupe